



Litiges avec ma mutuelle santé

Par **palau**, le **23/04/2009** à **01:15**

Bonjour,
Suite à des soins dentaires de septembre 2008, dont 3 prothèses, les soins m'ont été remboursés mais pas les prothèses, après de nombreux courriers, je suis toujours sans réponse.
J'ai résilié mon contrat fin décembre 2008, mais les actes sont de septembre 2008.
Je ne sais plus que faire.
Merci de bien vouloir me renseigner.
Recevez mes meilleurs sentiments.
Si vous pensez que je dois voir un conseiller, merci de m'en indiquer sur Nice.

Par **ascott**, le **23/04/2009** à **17:16**

dur dur d'obtenir un paiement après avoir été résilié.
Si votre contrat comportait explicitement les prothèses et que vos dents étaient saines **avant** le démarrage de votre contrat, il vous reste quelque chance.
Demandez à votre dentiste l'historique écrit de ces soins dentaires.
Si ce n'est pas suffisant, demandez un expert.
Si c'est encore insuffisant, saisissez le tribunal d'instance.
Mais la compagnie va probablement se retrancher derrière l'antériorité.
Salutations